

ISRAËL OCCUPE, OPPRIME, COLONISE LA PALESTINE

PAS DE PRODUITS de la COLONISATION DANS NOS MAGASINS !



- **LA TERRE** : L'agriculture est une part vitale de l'économie palestinienne, mais les agriculteurs palestiniens sont chassés de leurs terres et empêchés d'y accéder.
- **LE MUR** : Le mur « de l'apartheid » sépare les villages des terres agricoles palestiniennes. La circulation est entravée.
- **L'EAU** : Les colonies exploitent systématiquement les ressources en eau au détriment de l'agriculture palestinienne dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza. (80 % de l'eau de Cisjordanie est réservée aux colons !).

L'économie palestinienne est asphyxiée par la colonisation



Des milliers d'oliviers centenaires sont arrachés par l'État israélien chaque année.

QUE DIT LE DROIT :

- Exploiter les colonies est contraire aux conventions de Genève.
- La Cour internationale de justice a condamné le mur construit par Israël.
- Le conseil de sécurité de l'O.N.U a condamné la colonisation israélienne.
- La France déconseille depuis juin 2014 aux entreprises de se livrer à des échanges commerciaux avec les entreprises israéliennes installées dans les territoires occupés. (Conformément aux lignes directrices UE-Israël adoptées en 2013).
- L'Union européenne a demandé le 11 novembre 2015 l'étiquetage des produits des colonies israéliennes dans les territoires occupés. Israël ne l'applique pas !

Depuis le 24 novembre 2016, en France, tous les produits provenant des colonies israéliennes doivent être étiquetés distinctement "colonies israéliennes". Cette décision est parue au journal officiel, mais Israël a protesté contre cette décision, et les entreprises exportatrices ne la respectent pas :

- Les magasins doivent respecter l'étiquetage légal : imposons le !

- Nous demandons aux magasins de cesser la vente de produits issus de la colonisation israélienne et de se conformer au droit international.

- Nous ne mettrons pas de produits de la colonisation dans notre caddy !

Nous répondons « présents » à l'appel de la société civile palestinienne qui a initié la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions)



BDS69

c/o : palestine69@orange.fr ou afps-lyon@orange.fr